

**Présentation atelier conférence Su-Père conférence
17 février 2009 : Les pères dans les familles recomposées**

Par Sylvie Lévesque de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

J'aimerais d'abord vous présenter la Fédération. Notre Fédération existe depuis plus de 30 ans. Si à l'origine elle fut mise sur pied pour regrouper les familles monoparentales, **depuis 1995, elle intègre aussi dans ses rangs les familles recomposées.** En effet, à cette époque de plus en plus de familles recomposées fréquentaient nos associations et ce nouveau phénomène familial était de plus en plus répandu. Nous devions donc en tenir compte et s'ouvrir à cette nouvelle réalité qui suivit la rupture. Nous comptons aussi dans nos rangs des groupes de pères. Aujourd'hui, la FAFMRQ regroupe plus de 50 associations provenant de toutes les régions du Québec. Ces groupes offrent des activités et des services aux familles recomposées. Toutefois, avec le peu de ressources financières et humaines dont disposent ces groupes ils ne peuvent rejoindre et offrir autant d'activités et de services qu'ils le voudraient.

En effet, plusieurs de nos associations regroupent et tentent de rejoindre les familles recomposées. Je dis tentent, puisqu'il est encore très difficile de rejoindre ces familles puisque qu'elles ne se reconnaissent pas comme une famille recomposée tant qu'il n'y a pas un nouveau enfant né de cette union, et encore... Combien d'entre nous connaissons dans notre entourage des familles recomposées et lorsque nous les interpellons elles nous disent qu'elles ne sont pas une famille recomposée mais une famille point, genre une famille biparentale...comme le souligne une coordonnatrice qui travaille auprès des familles recomposées à Victoriaville et je cite «En raison de leur fonctionnement ou de leur «structure» si l'on peut dire, elles se fondent aisément parmi les familles nucléaires (ou intactes biparentales quoi!)

Les divers recensements effectués au cours des dernières années, ne reflètent pas non plus les réalités de ces nouvelles familles, il est difficile de les recenser. Au nombre d'environ 12%, la majorité d'entre elles ne sont pas mariés (conjoints de fait) et se décomposent rapidement, elles échappent donc aux statistiques, elles sont certainement plus nombreuses.

Le contexte de la recomposition familiale a aussi bien changé. Dans le passé celle-ci survenait suite au décès d'un conjoint, de nos jours c'est surtout suite à une rupture. La famille recomposée (famille puzzle, famille mosaïque, famille reconstituée, famille avec beau-parent) toutes les nominations sont bonnes, devenue elle aussi une réalité qui s'est transformée au fil des années. En effet, celui et celle qui jusqu'à tout récemment ne tenait qu'un rôle d'absent vient occuper une place parfois bien définie parfois ténue, voire ambiguë.

La recomposition entraîne toutefois, son lot de difficultés et nécessite de redéfinir les rôles de chacun de ses membres. Il arrive notamment du côté des pères comme le

souligne Denyse Côté, professeure à l'UQAOutaouais dans sa recherche *La garde partagée : l'équité en question*, ce nouveau partage des responsabilités à l'égard des enfants, l'homme ne semble pas avoir investi aussi pleinement le rôle d'éducateur que sous-entend la garde partagée.

Par ailleurs, que penser des pères qui ont un droit de visite? Lorsque dans sa première union le père assumait peu de responsabilités envers ses enfants, cette vision de son rôle se répercute non seulement après la rupture mais aussi lors de la recomposition (souvent sujet de tension entre les nouveaux partenaires). Selon les participantes dans nos associations qui vivent en recomposition elles soulignent que ces pères jouent difficilement un rôle d'autorité auprès de leurs enfants, ils ne voient pas le manque de respect, interviennent peu et sont plus permissifs. Ces comportements entraînent de nombreux conflits avec la nouvelle partenaire.

Bref, si les pères ne s'impliquent pas auprès des enfants avant la rupture lors de la première union, il semble que cela sera plus difficile de le faire lors d'une recomposition. Les comportements ne changent pas du jour au lendemain. Autrement dit plus un ex conjoint rempli bien ses responsabilités envers ses enfants, plus il sera facile pour la nouvelle partenaire de lui laisser une grande place auprès de ses enfants, et par conséquent, plus le nouveau conjoint parvient à déterminer son rôle facilement.

Dans un contexte de recomposition familiale, ceci veut dire que même si les enfants auprès desquels nous avons à assumer des responsabilités ne sont pas les nôtres, nous avons comme nouveau conjoint à nous situer par rapport à eux et à définir, avec tous les membres de cette famille, l'espace et le rôle que chacun devra occuper et assumer.

Si les hommes ont pour défi de participer de plus en plus étroitement à toute la gamme des tâches parentales, (malgré qu'il reste encore du chemin à faire de ce côté puisque selon les dernières statistiques sur le sujet, les femmes consacrent encore plus de 86% aux tâches ménagères) les femmes, pour leur part, se doivent de reconnaître qu'il existe plus d'une façon adéquate de changer une couche ou de donner le bain à un enfant.

De plus, la recherche d'un dosage équitable des droits et devoirs parentaux doit également se baser sur la reconnaissance des compétences de chacun et sur le respect des territoires de chaque individu au risque de devoir expérimenter de nouvelles structures totalement inédites et de se réajuster constamment à l'intérieur de ces nouvelles structures et ce, que nous soyons un père ou une mère.

En terminant, j'aimerais citer une phrase célèbre du nouveau Président des Etats-Unis, Barak Obama qui a lui-même vécu en famille recomposée et comme quoi tout est possible «YES WE CAN»!

Merci!